

Monseigneur Antoine Racine et la question universitaire canadienne (1875-1892) (suite et fin)

Germain Lavallée, ptre

Volume 12, Number 4, mars 1959

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301933ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301933ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Lavallée, G. (1959). Monseigneur Antoine Racine et la question universitaire canadienne (1875-1892) (suite et fin). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 12(4), 485–516. <https://doi.org/10.7202/301933ar>

MONSEIGNEUR ANTOINE RACINE
ET
LA QUESTION UNIVERSITAIRE CANADIENNE
(1875-1892)*

(suite et fin)

CHAPITRE X

La Succursale en dette envers Laval — Quelques objections à Montréal sur le Syndicat — L'adoption du bill — L'abbé veut prendre sa retraite — Mgr Racine soupçonné par les Messieurs de Québec — Les constructions de la rue St-Denis — La mort de Mgr Racine.

Avant de quitter Rome, nos deux délégués avaient eu vent d'une rumeur: les Administrateurs de l'Université Laval de Québec demanderaient à la Succursale de Montréal, une indemnité pour les fonds qu'on lui avait avancés: « Tout nous porte à croire que Mgr B. Pâquet, Recteur de l'Université Laval, se propose de demander aux Évêques de la Province civile de Québec une indemnité pour les dépenses que le Séminaire a faites pour l'Université (à Montréal). »⁴⁹

Dans un mémoire du 29 février 1892 au Cardinal Préfet, Mgr Racine fait l'historique de la finance de la Succursale et apporte les réfutations suivantes: 1° les Évêques de l'ancienne province ecclésiastique de Québec ne se sont jamais engagés à fournir aux dépenses de l'Université; 2° le Séminaire de Québec avait déclaré prendre sur lui seul ces dépenses, possédant les ressources nécessaires pour les assumer; 3° le Séminaire avait toujours fait ces dépenses pour l'Université sans consulter les Évêques; 4° le Séminaire avait même repoussé toute ingérence des Évêques dans ce domaine des finances; 5° l'établissement de

* Voir RHAF, XII: 80-107, 247-261, 372-386.

⁴⁹ Mgr A. Racine et l'abbé J.-B. Proulx au Cardinal Ledochawski, Préfet de la S. C. de la Propagande, 29 février 1892, Proulx, VII: 130.

la Succursale n'avait enlevé que peu d'élèves à Laval, « vu qu'il était impossible d'établir parmi eux un courant de ce côté-là » ; 6° la gestion de la Succursale n'avait pas appauvri le Séminaire de Québec, vu le profit encaissé par lui sur les terrains achetés à Montréal à l'occasion de la Succursale et vu aussi l'allocation versée par le Saint-Siège sur les honoraires de messes de la province de Montréal envoyés à l'étranger ; 7° le Séminaire ne se sentait pas trop appauvri puisqu'il se lançait dans une construction de \$300,000 ; 8° l'établissement d'un syndicat financier à Montréal ne faisait perdre au Séminaire de Québec aucun argent ; 9° la plupart des Évêques du Canada français ne pouvaient pas prélever sur leurs fidèles les sommes exigées par Mgr Pâquet. Puis, *in cauda venenum*, le mémoire ajoute :

Pour le moment, qu'il nous suffise de dire que Mgr Pâquet paraît vouloir profiter du règlement des difficultés présentes pour susciter une question apparente de justice commutative ; au moins voudrait-il utiliser les circonstances pour procurer à sa maison une forte somme d'argent.⁵⁰

A Montréal, une fois nos délégués revenus de Rome après avoir consenti quelques amendements au projet de loi du Syndicat, on se mit à douter de la bonne teneur de ce projet qui allait être présenté à la Législature. On songea même à une refonte complète :

Ces deux Messieurs — le juge Jetté et Me Archambault, professeurs à la Faculté de Droit — proposèrent de remanier de fond en comble le projet de loi que nous avons rapporté de Rome. Il ne peut y avoir d'objection, ce me semble, à ce que l'on y fasse des corrections de détails ; mais pour un remaniement d'ensemble, je fis remarquer que Québec pourrait dire que ce n'est plus là le projet qu'ils ont reçu l'ordre de laisser passer ; de plus, ajoutai-je, on ne peut permettre un pareil bouleversement sans en parler surtout à Mgr Racine, qui a pris en quelque sorte la responsabilité personnelle de la loi auprès du Saint-Siège.⁵¹

⁵⁰ Nous citons en appendice VII ce document important.

⁵¹ L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 17 avril 1892, AAS, XIII, A-1, F-3 ; MM. Jetté et Archambault « ont en main un projet de bill. Ils ne veulent pas de celui qui a été adopté et *révisé à Rome* », L.-D.-A. Maréchal à Mgr A. Racine, 24 avril 1892, AAS, XIII, A-1, F-3.

Mgr Racine se dit extrêmement peiné d'apprendre cette nouvelle: « Ce serait prendre une trop grande responsabilité de permettre de refaire de fond en comble le projet de bill qui a été approuvé par le Saint-Siège; pour ma part je ne puis prendre cette responsabilité. »⁵² L'Évêque de Sherbrooke avait agi à Rome en toute sincérité; il ne voulait ni ne pouvait poser des actes contraires à ses agissements devant les Congrégations romaines. Le chroniqueur du Séminaire de Québec a flairé l'affaire:

Les gens de Montréal sont un peu aux prises. Les facultés de Droit et de Médecine sont absolument opposées au bill du Syndicat financier, tel que préparé par M. Proulx et les Evêques de Montréal. Les professeurs en ont prévenu les évêques et M. Proulx et ont préparé un autre bill qu'ils seraient prêts à accepter. On affirme que Mgr Racine exige que le bill Proulx passe tel quel.⁵³

L'abbé Proulx convoque de nouveau les facultés de Droit et de Médecine. L'assemblée est bruyante, mais de bonne humeur: « Les choses se passèrent sérieusement et gentiment. Le bill fut repassé, clause par clause. On ne me fit pas moins de trente suggestions. Je les acceptai toutes pour les passer au Conseil des Évêques. »⁵⁴ Les suggestions étaient de trois catégories. On les discuta dans deux assemblées subséquentes, pour en arriver à une entente. Et de peur que Mgr Racine n'arrivât trop tard pour apposer sa signature au bill imprimé, « m'appuyant sur la permission que vous m'avez donnée de signer en votre nom, j'ai demandé à M. le Grand Vicaire de mettre la vôtre à la suite de sa griffe ». ⁵⁵ L'Évêque de Sherbrooke confirme par écrit, le lendemain, cette procuration.⁵⁶

Le 24 mai, Mgr Racine écrit à l'abbé Proulx: « J'ai confiance que sous votre habile direction le bill ne se démettra pas un bras. Tout de même il faut être vigilant, nous naviguons encore sur la Touraine... »⁵⁷ Les appréhensions restent gran-

⁵² Mgr A. Racine à Mgr Fabre, 21 avril 1892, Proulx, V: 19.

⁵³ Journal du Séminaire de Québec, IV: 163.

⁵⁴ L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 7 mai 1892, Proulx, V: 37.

⁵⁵ *Ibid*: 39.

⁵⁶ Mgr A. Racine à l'abbé Proulx, 8 mai 1892, Proulx, V: 52.

⁵⁷ *Id.* à *id.*, 24 mai 1892, Proulx, V: 100. La Touraine est une province de France où il se fabrique des bons vins...

des : « Si l'on réussissait à stopper notre bill, plus que probablement, c'en serait fait pour toujours de l'unité universitaire au Canada. »⁵⁸ Monseigneur Racine intervient auprès du Supérieur du Séminaire de Québec ; celui-ci le rassure :

Si nous sommes divisés sur cette grave question, ça ne peut être que sur les moyens à prendre pour assurer la pleine exécution des volontés du S. Père . . . Nous sommes toujours dans les mêmes dispositions. J'ai dit l'autre jour à Monseigneur l'Archevêque de Montréal que, si Sa Grandeur croyait avoir besoin de nous . . . pour faire passer le bill financier, tel que voulu par le S. Siège, nous étions complètement à sa disposition.⁵⁹

Le bill finira par atteindre le port : « J'ai reçu, écrit Mgr Racine à l'abbé Proulx, votre honorée lettre et votre télégramme qui m'annoncent la bonne nouvelle de la passation du bill financier. Deo Gratias! »⁶⁰ Le lendemain l'Évêque de Sherbrooke propose d'écrire une lettre au Saint-Père : ce serait un témoignage de reconnaissance et une mise au courant des derniers événements, événements heureux qu'aura produits la soumission totale aux décrets et aux directives émanant du Saint-Siège.⁶¹ La lettre partira dans le cours du mois.

Pendant ce temps-là, l'abbé Proulx, fatigué de la besogne de vice-recteur, offre sa démission. On lui fait remarquer qu'il conviendrait d'attendre l'adoption du bill. Il accepte.⁶² Mais aussitôt l'événement accompli, il revient à la charge. Mgr de Sherbrooke refuse d'appuyer la requête de l'abbé. Pour les Évêques de la province de Montréal, pour M. Colin et les intéressés à la cause universitaire à Montréal, la démission du vice-recteur serait une perte. « Quoi qu'il vous en coûte, veuillez donc continuer l'œuvre que vous avez commencée au milieu de tant de difficultés, que vous avez poursuivie avec un zèle si constant et qui

⁵⁸ L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 26 mai 1892, AAS, XIII, A-1, F-3.

⁵⁹ Mgr B. Pâquet à Mgr A. Racine, 30 mai 1892, AAS, XIII, A-1, F-3.

⁶⁰ Mgr A. Racine à l'abbé Proulx, 11 juin 1892, Proulx, V : 153.

⁶¹ L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 12 juin 1892, Proulx, V : 155. Nous donnons en appendice VIII, le texte de cette lettre collective des Evêques de la province de Montréal, Proulx, V : 151-164.

⁶² L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 23 avril 1892, AAS, XIII, A-1, F-3.

aujourd'hui a encore besoin de vos lumières et de votre ferme direction. » ⁶³ Mgr de Montréal avait écrit, pour sa part, au vice-recteur: « Quant à la question de la démission, laissez la chose dormir pour le moment. » ⁶⁴ Mais le vice-recteur ne se résignera pas aussi facilement. Il écrit à Mgr Racine une lettre d'un style mi-enjoué, mi-grave:

Consentir à rester aujourd'hui au timon de la barque universitaire, au moment de se lancer dans de nouveaux hasards, équivaldrait à dire que je suis prêt à en demeurer le pilote toute ma vie . . .

On m'a demandé mon coup d'épaule pour aider à sortir de l'ornière le char de la Succursale embourbé. J'ai tiré franchement dans le collier pendant trois ans . . . Maintenant que tout roule en voie aisée et facile, je ne demande à mon tour ni honneurs ni argent, ni récompense quelconque, je ne demande que de dételer . . .

Mon plaisir a toujours été de donner à d'autres le fruit de mes travaux. Bien rarement ai-je consenti à naviguer sous mes propres couleurs. Laissez-moi rentrer dans mon élément, la retraite, le silence, l'inconnu: personne n'y perdra grand'chose, moi j'y gagnerai beaucoup. A petit mercier, petit panier. Je voudrais me retirer sans bruit, sans éclat, sans violence, comme le fruit mûr se détache de l'arbre, avec la permission de mes supérieurs, gracieusement. Ne l'ai-je pas gagné ? ⁶⁵

Mais soudain, devant la perspective du fruit prêt de tomber, le vice-recteur éprouve une tentation: « Sans doute, mes amis de là-bas (Québec) ne manqueront pas de donner une couleur à mon départ, et de l'interpréter en ma défaveur. » ⁶⁶ Mais, il se ressaisit aussitôt, à l'abri de cette parole de Théodose dont le peuple en émoi avait brisé les statues: « J'ai beau me palper, je ne me sens aucune blessure, aucune douleur. » Déjà l'abbé entrevoyait sa solitude de St-Lin et s'y forgeait une félicité idyllique: « Je m'occuperai plus de mes petits arbres et de mes vignes que

⁶³ Mgr A. Racine à l'abbé Proulx, 11 juin 1892, Proulx, V: 153.

⁶⁴ L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 12 juin 1892, Proulx, V: 155.

⁶⁵ L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 14 juin 1892, Proulx, V: 168.

⁶⁶ *Id.* à *id.*, 21 juin 1892, Proulx, VIII: 2.

de leurs chicanes sempiternelles. » ⁶⁷ Belle éloquence, mais allait-elle convaincre les Évêques, allait-elle gagner l'assentiment des facultés ? Non pas. La Faculté de Médecine, pour sa part, proteste officiellement. ⁶⁸ Mgr Fabre propose un compromis : nommer à M. l'abbé Proulx, un assistant. ⁶⁹ Mgr Racine se réjouit de la solution : « De cette manière, nous profiterons de votre expérience et de votre sage direction », tout en soulageant le poste de vice-recteur. ⁷⁰

* *

*

Ouvrons ici une parenthèse et demandons-nous ce que les Messieurs de Québec pensaient du revirement de leur ancien élève, Mgr Racine. Car, si les Montréalais trouvaient tout naturel qu'un évêque de la province de Montréal s'occupât des intérêts de Montréal, les anciens maîtres de Mgr de Sherbrooke voyaient-ils la chose du même œil ?

Dès 1890, — soit avant son 2ième voyage à Rome pour défendre les intérêts de Montréal — Mgr A. Racine est soupçonné de miner le Séminaire de Québec :

Je profite de cette occasion, Monseigneur, écrit Mgr Pâquet, pour vous faire part d'une nouvelle fort étrange qui circule parmi un certain nombre de prêtres de Québec . . . et à laquelle je me refuse de croire.

On dit que Votre Grandeur aurait conseillé aux prêtres qui sont en difficultés avec le Conseil, de rester dans leur ligne de conduite, contrairement aux conseils qu'ils ont reçus du Cardinal Arch. de Québec et du Cardinal Préfet de la Propagande.

Vous comprenez, Monseigneur, que ni moi ni aucun de mes confrères ne veut ajouter foi à cette rumeur . . . J'ai voulu toutefois la signaler dans cette lettre, afin de montrer combien les esprits sont inventifs par le temps qui court. ⁷¹

⁶⁷ *Ibid*: 3.

⁶⁸ M. H.-E. Desrosiers, secrétaire de la Fac. de Méd. à Mgr A. Racine, 10 août 1892, AAS, XIII, A-1, F-3.

⁶⁹ L'abbé Proulx à Mgr Racine, 20 février 1893, AAS, XIII, A-1, F-3.

⁷⁰ Mgr A. Racine à l'abbé Proulx, 23 février 1893, Proulx, VIII: 287; L'Assistant en question fut l'abbé Georges Payette, l'abbé Proulx à l'abbé Payette, 25 février 1893, AAS, XIII, A-1, F-3: voir aussi le document précédent.

⁷¹ Mgr B. Pâquet à Mgr A. Racine, 23 mai 1890, Un. 151; AAS, XIII, B-1, A-3.

Mgr Racine nie catégoriquement avoir donné de tels conseils. Il a donné deux conseils à ces professeurs prêtres: rester au Séminaire si la chose leur est possible et si leurs services peuvent être utiles; en second lieu, ne pas aller aux États-Unis et rester dans leur diocèse. Puis l'évêque de Sherbrooke ajoute: « Mes sentiments envers le Séminaire de Québec ne sont pas changés; je lui souhaite bonheur et prospérité: « Cor unum et anima una. »⁷² Mgr Pâquet se dit rassuré, « Votre Grandeur n'avait pas donné les conseils que la rumeur faisait circuler. »⁷³

Après le voyage de 1891, les malaises se font de nouveau ressentir dans les relations de Mgr Racine avec son Alma Mater. Le 22 mai 1892, le Séminaire offre un dîner à plusieurs Évêques réunis à Québec; Mgr A. Racine s'abstient d'y prendre part. Le geste ne passe pas sous silence. Le chroniqueur du Séminaire de Québec note: « Mgr Racine n'est pas venu dîner. Pourquoi? Peut-être parce que le régime du Séminaire ne lui va plus. »⁷⁴ Puis le lendemain, notre chroniqueur continue: « Mgr Racine n'a pas dîné du tout hier, paraît-il. Il aurait été vexé du fait que le Recteur aurait visité tous les Évêques moins celui de Sherbrooke. La raison (du geste de Mgr le Recteur), ce sont les mémoires contre le Séminaire faits par M. Proulx et signés par Mgr Racine. »⁷⁵ Mgr Pâquet en fait l'aveu dans une lettre à l'évêque de Sherbrooke: « J'ai craint qu'en faisant visite à Votre Grandeur, je passerais pour un hypocrite, chose qui répugne le plus à mon caractère et à mes sentiments. »⁷⁶ Sur quoi Mgr de Montréal fait cette observation: « Il lui était facile [au recteur] de venir nous voir aussitôt après un repas quand nous étions tous réunis et personne ne se serait aperçu qu'il voulait faire des distinctions. »⁷⁷ La vérité est que Mgr Pâquet faisait même plus que soupçonner l'Évêque de Sherbrooke, de concert avec le vicerecteur de Montréal, d'avoir porté atteinte à sa réputation à

⁷² Mgr A. Racine à Mgr B. Pâquet, 26 mai 1890, Un. 151.

⁷³ Mgr Pâquet à Mgr A. Racine, 26 mai 1890, Un. 151.

⁷⁴ Journal du Séminaire (de Québec) IV: 170.

⁷⁵ *Ibid.*: 170; « J'ai appris que Mgr Pâquet ne vous avait pas fait visite; par de semblables procédés, que pense-t-on gagner? » L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 26 mai, AAS, XIII, A-1, F-3.

⁷⁶ Mgr B. Pâquet à Mgr A. Racine, 23 mai 1892, AAS, XIII, A-1, F-3.

⁷⁷ Mgr Fabre à Mgr A. Racine, 26 mai 1892, AAS, XIII, A-1, F-3.

Rome. Le recteur eût été bien en peine de produire la moindre preuve là-dessus. Mais une bruyante passe-d'armes entre lui et l'abbé Proulx, le 14 juin 1892, nous édifie suffisamment.⁷⁸

En cette année 1892 l'Université de Montréal devait quitter les édifices du gouvernement provincial où elle logeait et trouver un autre gîte. On songea d'abord à l'achat de l'École Normale Jacques-Cartier; le petit nombre des étudiants pouvait facilement gagner l'École Normale de Québec.⁷⁹ Mgr A. Racine déconseilla ce projet; il valait mieux attendre les événements: il ne faut pas quitter la proie pour l'ombre et risquer d'indisposer et le nouveau Syndicat financier et les diplômés de cette École Normale et les amis de l'Hôtel-Dieu qui y verraient un abandon du service médical donné à cet hôpital par l'Université.⁸⁰ Un autre projet est mis de l'avant: construire en neuf. Le Syndicat financier obtient des Sulpiciens un don de \$50,000. Au sus de cette nouvelle Mgr de Sherbrooke écrit au Supérieur des Sulpiciens:

Je trouve que ce présent est très généreux, et, comme évêque de la province de Montréal, je l'en remercie bien cordialement. Tout homme raisonnable devrait se déclarer satisfait et reconnaissant. Cependant je vous demande d'ajouter ce qui suit: dans les circonstances présentes, vu la pauvreté de l'Université, vu la nécessité que les premiers actes du Syndicat soient un succès à Rome et à Montréal, vu aussi les dépenses faites par le Séminaire de Québec pour l'éducation universitaire, et même à raison des exigences exagérées d'une certaine partie de la population, je crois sincèrement qu'il serait de bonne politique pour le Séminaire de prêter à l'Université, sans intérêt pendant quelques années, ce qui serait nécessaire pour la construction d'édifices convenables, c'est-à-dire environ cinquante mille piastres, en sus de sa généreuse souscription.

⁷⁸ L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 16 juin 1892, Proulx, V: 181.

⁷⁹ *Id.* à *id.*, 5 septembre 1892, AAS, XIII, A-1, F-3; *id.* à *id.*, 24 septembre 1892, *ibid.*

⁸⁰ Mgr A. Racine à l'abbé Proulx, 8 septembre 1892, Proulx, VIII: 59; « Vous m'avez dit, si j'ai bien saisi votre pensée: « Il ne serait pas prudent de presser actuellement le plan de l'École Normale, parce que très probablement il rencontrerait de l'opposition... Puisque c'est votre désir, je remets à plus tard la poursuite du projet qui regarde l'École Normale. » L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 30 septembre 1892, AAS, XIII, A-1, F-3.

Par cet acte, M. le Supérieur, le Séminaire de Saint-Sulpice couperait court aux prétentions exagérées de plusieurs, ne ferait qu'accroître son influence salutaire et la somme de reconnaissance que lui doivent depuis sa fondation la religion et le pays.⁸¹

Monsieur Colin va-t-il accéder à cette demande ? Le 8 novembre, il fait demander l'abbé Proulx; il l'assure de ses bonnes dispositions et lui demande des explications détaillées sur les projets de la rue Saint-Denis.⁸² Monseigneur de Sherbrooke, heureux de ces bonnes nouvelles, propose que les Évêques de Montréal mettent le Saint-Siège au courant des derniers développements; ce serait dissiper des inquiétudes assez prévisibles: « Un court mémoire, aussi court que possible, sur l'état actuel de l'Université, faisant connaître le nombre des professeurs, celui des élèves dans chaque faculté, ce qui a été fait depuis la dernière réponse du Saint-Siège, etc., etc. »⁸³ L'abbé Proulx trouve excellente l'idée du mémoire: « je préparerai pour le commencement de la semaine prochaine un mémoire court, très court, mais nourri, dans le sens que vous désirez. »⁸⁴

Le 28 novembre, le Supérieur des Sulpiciens fait connaître les faveurs que le Séminaire veut bien accorder à l'Université: don d'un terrain évalué à \$25,000 et prêt sans intérêt d'une somme de \$74,000.⁸⁵ Le Supérieur de Saint-Sulpice fait toutefois cette précision: (Il ne faudrait pas que notre geste) « aille accréditer l'étrange illusion qui règne chez plusieurs soit sur nos biens, soit sur nos obligations envers l'Université. Nous avons maintenant atteint et même dépassé les limites de ce dont nous sommes capables. »⁸⁶

A Québec on s'interroge sur la conduite de Mgr A. Racine: « On nous apprend que Mgr Racine ne veut plus aller aux

⁸¹ Mgr A. Racine au Rev. L. Colin, Sup. St-Sulpice, 26 octobre 1892, Proulx, VIII: 129.

⁸² L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 19 novembre 1892, AAS, XIII, A-1, F-3.

⁸³ Mgr A. Racine à l'abbé Proulx, 19 novembre 1892, Proulx, VIII: 138.

⁸⁴ L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 25 novembre 1892, AAS, XIII, A-1, F-3.

⁸⁵ *Id.* à *id.* 28 novembre 1892, *ibid.*

⁸⁶ Monsieur L. Colin à Mgr A. Racine, 30 novembre 1892, AAS, XIII, A-1, F-3.

réunions du comité des finances de la Succursale à Montréal. Il a même défendu au Supérieur de son collège d'y assister. Il en aurait assez de ces interminables réunions et de leurs résultats par trop minces. »⁸⁷ En fait l'Évêque de Sherbrooke paraît satisfait des derniers développements de la Succursale. La preuve en est le mémoire qu'il a demandé d'écrire au Pape,⁸⁸ et tout autant ces mots à l'abbé Proulx: « Je vous félicite des succès obtenus; l'apaisement des esprits semble se généraliser; profitons du vent favorable qui souffle, et allons de l'avant *pro aris et focis*. »⁸⁹ Un mois plus tard cet autre mot au même: « Puisqu'il le faut, avançons *piano* et conservons l'union et la paix. »⁹⁰

Les plans de l'Université sont terminés, « les soumissions sont demandées aujourd'hui », le 6 juillet 1893.⁹¹ L'Évêque de Sherbrooke écrit:

Il me fait plaisir d'apprendre que les soumissions sont demandées pour les fondations de l'édifice Universitaire... J'ai bien hâte de vous voir et de parler de toutes les choses qui nous intéressent à un si haut degré: notre Université, la question de l'éducation... Je vous attendrai donc depuis le 25 juillet jusqu'au 30 juillet, car je dois m'absenter le 31, pour deux semaines.⁹²

Cette entrevue tant désirée n'aura pas lieu. Mgr Racine allait s'absenter... pour toujours. Le 17 juillet, après seulement quelques jours de maladie, il expirait dans son évêché. « Il a succombé à une affection organique des valvules du cœur », écrit Mgr Lefebvre, dans une note biographique.⁹³ C'est l'abbé Proulx lui-même qui prononce l'éloge funèbre.

⁸⁷ Journal du Séminaire (de Québec) IV: 227.

⁸⁸ Voir la note 83.

⁸⁹ Mgr A. Racine à l'abbé Proulx, 8 décembre 1892, Proulx, VIII: 190.

⁹⁰ *Id.* à *id.*, 7 février 1893, Proulx, VIII: 223.

⁹¹ L'abbé Proulx à Mgr A. Racine, 6 juillet 1893, AAS, XIII, B-1, A-3.

⁹² Mgr A. Racine à l'abbé Proulx, 11 juillet 1893, Proulx, XI: 61.

⁹³ *Monseigneur Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke*, (Sherbrooke, 1894), 5.

CONCLUSION

La chose paraît maintenant évidente : les deux attitudes en réalité opposées de Mgr Racine dans la question universitaire canadienne, n'ont rien de contradictoires. Voyons-y, au contraire, le fruit d'une évolution toute normale.

Fils du Séminaire de Québec, ancien curé de la ville de Québec, il était tout naturel que le premier Évêque de Sherbrooke fût profondément attaché à son coin de pays, qu'il fût enclin à défendre les intérêts de l'Université Laval, prolongement du Séminaire de Québec et qu'il crût — d'ailleurs à raison — sa ville d'origine appelée à un brillant avenir dans la vie intellectuelle.

De son élection à l'épiscopat jusqu'à l'année 1886, Mgr Racine s'était toujours parfaitement entendu avec ses confrères de Québec. Négligeons, si l'on veut, quelques suspicions de la part de Mgr Benjamin Pâquet, dont la susceptibilité perce un peu partout dans sa correspondance. Avec Mgr Taschereau, archevêque de Québec, et de même avec Mgr T.-E. Hamel, vicaire général du même diocèse, les relations entre ces hommes sont restées amicales. Leur accord est parfait sur la question universitaire. Selon eux l'Université Laval est appelée à devenir, pour le peuple canadien-français, son cerveau directeur. Ils ne conçoivent pas qu'un corps puisse avoir deux têtes. Mgr Racine, en tout cas, défend, avec le plus grand acharnement, tant à Rome qu'à l'Assemblée des Évêques de la province de Québec, la position de Laval contre les visées de Mgr Ignace Bourget qui eût voulu ouvrir, à Montréal, une Université catholique indépendante de Québec. Mgr de Sherbrooke considère alors comme un malheur, et même un grand malheur, l'éventualité d'une telle réalisation. L'Université Laval — pense-t-il — privés de finances suffisantes et privés d'un bon nombre d'étudiants entraînés vers Montréal, serait menacée dans son existence même. Le voyage qu'il entreprend en 1881 pour aller convaincre les Congrégations romaines et Sa Sainteté le Pape de la nécessité de s'opposer au projet universitaire montréalais, obtient plein succès : l'Université Laval restera l'unique université catholique des

Canadiens français. C'était apparemment enterrer le projet de Mgr Bourget. Mais le rêve d'Université de l'évêque Bourget, enfoui dans le tiède humus de l'île de Montréal, n'allait pas mourir... L'année 1886 peut être considérée comme le point tournant dans l'attitude de Mgr Racine. Mgr Fabre avait invité son confrère des Cantons de l'est à venir étudier sur place les besoins religieux de Montréal. Sur Montréal s'articule d'ailleurs le jeune diocèse de Sherbrooke, et par sa position géographique et par le décret de Rome qui en fait, en cette année 1886, un diocèse suffragant. Profondément attaché à son Alma Mater, Mgr Racine nourrit pour l'Université Laval les mêmes sentiments que les Messieurs de Québec. Mais peut-il, — à moins de cécité volontaire — ne pas reconnaître les besoins réels et urgents de Montréal, dans le domaine de l'enseignement universitaire? L'homme est resté le même, mais ses perspectives sont changées.

Devant l'évidence des besoins, devant aussi l'exhortation de Rome adressée aux Évêques de la Province ecclésiastique de Montréal en 1889, les suppliant de régler le plus tôt possible et à l'amiable l'épineuse question universitaire, Mgr Racine s'est donné de toute son âme à la réalisation des désirs de Rome et de Mgr Fabre. Il y fallait une certaine dose de courage. Sans rien oublier ni rien renier de ses démarches à Rome en 1881, le nouveau suffragant de Montréal se rend, en 1891, devant les mêmes Congrégations romaines pour les convaincre que les choses sont changées. Les circonstances ont transformé le problème; Montréal est menacé d'une Université à caractère purement laïque; Rome ne peut que se montrer favorable à l'autonomie de la Succursale de Laval et le plus tôt possible. Les Messieurs de Québec ne sauraient embrouiller la question. Les Montréalais réussiront à s'entendre. Ils assumeront leur propre organisation universitaire. Rome accéda à la demande de Mgr de Sherbrooke; la cause de l'Université à Montréal était gagnée pour toujours.

Le rôle de Mgr Antoine Racine, dans la question universitaire, ce sera notre conclusion, aura donc été un rôle de tout premier plan. Sans avoir été mêlé à l'administration quotidienne de Laval et de sa Succursale, l'évêque de Sherbrooke en a été

l'une des âmes dirigeantes, tant par la sagesse et la prudence de ses conseils, que par son influence décisive à l'assemblée des Évêques et à Rome.

L'histoire de l'Université de Montréal, avions-nous pensé, ne saurait être écrite sans une étude approfondie du rôle joué, dès les débuts, par Mgr Antoine Racine de Sherbrooke. De l'importance de ce rôle nous sommes convaincus. Notre travail, espérons-nous, sera utile à quelque chose.

Germain LAVALLÉE, ptre,
Sherbrooke, Qué.

BIBLIOGRAPHIE

A — MANUSCRITS.

a) Archives de l'Archevêché de Sherbrooke.

Nous avons consulté en premier lieu les Archives de l'Archevêché de Sherbrooke. Ce dépôt est classé par sections. Nous avons dépouillé la section XIII qui renferme les documents relatifs aux Universités Catholiques de la Province de Québec. Cette section comprend quatre casiers que nous avons explorés: A-1, F-1; B-1, A-1; B-1, A-2; B-1, A-3. De plus, nous avons trouvé trois pièces relatives à la question universitaire, dans la section VII qui renferme la correspondance personnelle de Mgr A. Racine. Ces documents se trouvaient à VII, A-1, G-10.

b) Archives du Séminaire de Québec et de l'Université Laval.

Sur demande, ces documents nous ont été fournis par le moyen de microfilm. Environ trois cents pièces photographiées, comprenant des lettres de Mgr A. Racine, de Mgr Benjamin Pâquet, le manuscrit 16 (Journal de Mgr Méthot), le manuscrit 26 (Journal de Mgr Méthot). Les références à ce dépôt sont conformes au nouveau classement des archives du Séminaire de Québec et de l'Université Laval.

B — COLLECTION DE SOURCES CONTEMPORAINES.

La collection publiée par l'abbé Jean-Baptiste Proulx et comprenant toute la correspondance échangée entre l'Université Laval de Québec et sa Succursale montréalaise, ainsi que toute la correspondance de l'abbé Proulx, soit avec les Congrégations romaines, soit avec les Evêques de la province ecclésiastique de Montréal. Cette collection comprend quatorze volumes, sans numérotation imprimée. Nous avons conservé le classement de la bibliothèque du Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke. En voici l'ordre:

Volume I, *Premier rapport sur sa gestion universitaire*, par l'abbé J.-B. Proulx, Montréal, 1891.

Volume II, *Deuxième Rapport*, Montréal, 1891.

Volume III, *Troisième Rapport*, Montréal, 1891.

- Volume IV, *Questions diverses faisant partie du troisième rapport*, Montréal, 1891.
 Volume V, *Enfin ! ou Cinquième Rapport*, Montréal, 1892.
 Volume VI, *Devant Québec et Rome*, Montréal, 1892.
 Volume VII, Id., 2^e volume.
 Volume VIII, *Neuf mois de gestion universitaire*, Montréal, 1893.
 Volume IX, *Les quatre mémoires sur la question universitaire*, Montréal, 2^e édition, 1891.
 Volume X, *Ma Justification*, Montréal, 1891.
 Volume XI, *Les Actes des Administrateurs, Gouverneurs et Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal*, Rome, 1895.
 Volume XII, *En Europe*, (notes de voyages), Montréal, 1891.
 Volume XIII, *Quelques lettres de Mgr B. Pâquet*, Montréal, 1891.
 Volume XIV, *Dans la Ville Eternelle* (journal de voyage), Montréal, 1897.

C — OUVRAGES CONSULTÉS.

- a) Lefebvre, P.-J.-A., *Monseigneur Antoine Racine, premier évêque de Sherbrooke*, Sherbrooke, 1894.
 b) Rumilly, Robert, *Monseigneur Laflèche et son temps*, Montréal, 1938.

ABRÉVIATIONS

- AAS. Archives de l'Archevêché de Sherbrooke.
 Un. Archives du Séminaire de Québec et l'Université Laval de Québec.
 Proulx. J.-B. Proulx, éd., collection de quatorze volumes, Montréal et Rome, 1890-1897. Le chiffre qui suit le mot Proulx indique le tome de la collection, telle que classifiée dans la bibliothèque du Séminaire Saint-Charles-Borromée de Sherbrooke.

APPENDICE I

ITINÉRAIRE DU VOYAGE DE MGR RACINE À ROME EN 1881

Itinéraire écrit de la main de Mgr Ant. Racine. Du 9 juillet au 18 octobre 1881.

- Compagnons : M. le Grand Vicaire Thos.-E. Hamel,
 M. Odilon Paradis, curé de St-Anselme,
 M. Lapalme, Prof. à Laval,
 M. le Docteur Lavoie de St-Roch de Québec,
 M. L.-A. Paradis, alias « Boy ».
- 26 juillet : Visite au Cardinal Siméoni. Séance une heure et demie. Il est d'avis qu'il faut consulter la Congrégation sur la question et que le S.-Siège confirmera le décret de 1876.
- 27 juillet : Visite à Mgr Mazotti, à 10 hres a.m. et à Mgr Zitelli.
- 28 juillet : Visite au Cardinal Sacconi très favorable à Laval.
- 30 juillet : Visite à Mgr Macchi, au Vatican, visite à Mgr Mazotti.
- 1 août : Visite à Mgr Zitelli — Influence induite.
- 2 août : M. Hamel reçoit un télégramme de l'Hon. Chapleau daté de Marseille — Réponse: venez à Rome; Audience du St-Père à 11 hres A.M.

- 2 août : Visite au Cardinal Préfet à 8 hrs P.M.
Influence indue. Réponse favorable.
- 3 août : Visite à Mgr Mazotti. Question Laval à Mgr Zitelli dans la matinée.
Visite au Cardinal Jacobini, Sec.-d'Etat, à 9 hrs P.M.
- 4 août : Dim. avec l'hon. Chapleau, arrivé la veille, à l'Hôtel du Parlement; à 8 hrs $\frac{1}{2}$, P.M. Visite au Cardinal Vicaire, Monaco de la Valetta.
- 5 août : Visite au Cardinal Franzeline, question Laval.
Audience 1 hre $\frac{1}{4}$.
- 6 août : Léon XIII est malade. Chapleau ne peut avoir audience.
Lettre de l'Hon. Chapleau à l'évêque de Sherbrooke sur le bill de Laval. Peut-il être désavoué comme inconstitutionnel ?
- 7 août : L'Hon. Chapleau quitte Rome, à 4 hrs P.M. pour Bordeaux.
- 13 août : Visite au Cardinal Siméoni, à Mgr Mazotti et à Mgr Zitelli.
- 15 août : Visite au Cardinal Siméoni, à Mgr Mazotti et à Mgr Zitelli.
- 17 août : Visite à Mgr Zitelli-Concile-Comédie infernale-Pontiac.
Discours de l'Hon. Chapleau.
- 22 août : Visite au Cardinal Préfet et à Mgr Zitelli.
Le Cardinal se montre indécis.
- 23 août : Visite au Card. Sacconi et à Mgr Mazotti. Assurance que les affaires sont en bonne voie.
- 24 août : Visite à Mgr Jacobini. Absent.
- 25 août : Visite à Mgr Jacobini du St-Office.
Programme et Comédie infernale.
- 26 août : Visite à Mgr Zitelli.
- 27 août : Nous recevons la visite de M. E. Hamel.
- 1 sept. : Visite au Cardinal Siméoni.
- 2 sept. : Mgr Bourget doit arriver dans quelques jours. L'Hon. Chapleau télégraphie de Paris à M. Hamel, V.G., qu'il a vu Sir John McDonald et que le Bill de Laval ne sera pas désavoué par son gouvernement.
- 3 sept. : M. Hamel remet le télégramme de l'Hon. Chapleau à Mgr Mazotti.
- 4 sept. : Les trois Cardinaux Siméoni, Mertzel et Franzeline, se réunissent à 10 hrs sur la question-Laval. Nous rencontrons dans l'escalier du Vatican Mgr Mazotti, se rendant chez le St-Père; il nous dit qu'il faut entendre Mgr Bourget. Désappointement et mauvaise humeur.
- 5 sept. : M. Hamel consulte Mgr Zitelli sur les affaires.
- 6 sept. : Lettre au Cardinal Siméoni, sur les conséquences graves du retour d'une décision.
Lettre de l'Hon. Chapleau. Appui de Sir John McDonald.
- 7 sept. : Visite au Cardinal Jacobini, Sec.-d'Etat. Influence indue et Laval. Il promet son appui.
- 8 sept. : Lettre au Cardinal Siméoni. Influence indue.
- 11 sept. : Vers 10 hrs A.M. Mgr Zitelli vient nous informer que la question de l'Infl. indue est réglée selon les conclusions de l'Archevêque de Québec.

- 13 sept. : 7 hrs P.M. Visite au Cardinal Siméoni; il nous apprend que des lettres favorables sont mises à la poste pour l'Archevêque, sur les questions Laval et Infl. indue.
Visite au Cardinal Sacconi, à 8 hrs P.M. Il nous donne la substance de la réponse du St-Père, Deo gratias !
- 15 sept. : (Racine - Hamel) visite au Card. Tomasso Zigliara.
- 17 sept. : Visite au Card. Siméoni, à Mgr Mazotti, à Mgr Grosseilli, Préfet du Collège Grec.
- 17 sept. : Rencontre du Sén. Trudel et Dumesnil qui font visite au Card. Siméoni. Absent.
- 20 sept. : Visite de M. Couturier, marchand de la Malbaie, il demeure à l'Hôtel Alberti avec Mgr Bourget, le Sénateur Trudel, les abbés Dumesnil, Villeneuve et Perrault, plus le Doct. Bourque.
Visite d'adieu aux Card. Sacconi et Pitra.
- 21 sept. : Visite d'adieu au Card. Siméoni et au Card. Jacobini.
- 22 sept. : Audience du St-Père à midi.
Visite au Card. Jacobini. Départ de Rome.
- 3 oct. : Télégramme reçu du Card. Siméoni « L'affirmation Dumesnil est privée de fondement. »
Ce télégramme est envoyé à l'Archevêque. Un autre à Mgr Méthot.
Lettre écrite au Card. Siméoni.
- 18 oct. : Visite à Mgr Fabre.

Un. 134 — No BS.

APPENDICE II

MGR RACINE PRÉSENTE À LÉON XIII LE MÉMOIRE SUR L'UNIVERSITÉ LAVAL

2 août 1881

Très Saint-Père,

Les soussignés, Antoine Racine, Evêque de Sherbrooke, Canada, et Thos.-E. Hamel, Vicaire Général de Québec et Vice-Recteur de l'Université Laval, humblement prosternés aux pieds de votre Sainteté demande la permission au nom de l'Archevêque de Québec, de l'Episcopat de la Province de Québec, et de l'Université Laval dont ils sont les représentants auprès de Votre Sainteté, d'exposer un court historique de la question qui les amène à Rome, et aussi l'objet de leur mission auprès du trône de Votre Sainteté. Une Université a été fondée à Québec par le Séminaire de Québec à la demande de tous les Evêques de la Province de Québec, en 1852. Le 8 décembre de cette année, la Reine Victoria d'Angleterre signait en faveur de cette Université une charte des plus amples.

Après une épreuve de 25 ans, cette Université, désignée sous le nom de Université Laval, fut érigée canoniquement en 1876, par le Pape Pie IX de glorieuse mémoire.

Le Séminaire de Québec n'a accepté de faire cette fondation, pour laquelle il se fait des dépenses relativement énormes, qu'à la condition qu'elle servirait pour tous les catholiques de la Province de Québec, tant

que le nombre de ceux-ci ne suffirait pas pour soutenir deux universités.

Dix ans à peine après la fondation, en 1862, se fit à Montréal une première demande pour avoir leur Université indépendante. A quatre reprises différentes, la question fut réglée à Rome, toujours dans le sens de l'unité d'Université. Ces procès, traités contradictoirement, ont duré 14 ans, de 1862 à 1876. En 1876, fut donné à Rome un décret définitif, approuvé dans toutes ses parties, par le Souverain Pontife, ordonnant, si Montréal voulait jouir de l'enseignement universitaire, d'établir à Montréal une Succursale de l'Université Laval et de donner à Montréal ce dont cette ville avait besoin.

Ce décret a été exécuté sous l'autorité du Délégué Apostolique, Mgr Conroy, et avec l'assentiment de tous les Evêques de la Province; et la Succursale a fonctionné pendant trois ans malgré les obstacles de tous genres suscités pour l'empêcher.

Enfin, les adversaires, à bout de ressources, crurent trouver dans le silence de la Charte Royale, un moyen d'attaquer la *légalité* de l'existence de la Succursale. Au lieu d'essayer en bons catholiques de (briser) ces difficultés, s'ils les croyaient réelles, ils les exagérèrent pour tâcher d'annuler par là, l'effet du Décret.

En attendant, se croyant devenus forts par cette découverte et les menaces qu'elle comportait, ils envoyèrent un délégué à Rome, le Doct. d'Orsonnens, qui y arriva à la fin de 1879 et y demeura une grande partie de l'année 1880. En même temps, craignant que l'Université Laval ne demandât à Londres quelque amendement à sa charte, ils prévinrent le Ministre des Colonies à Londres, mettant en avant les *intérêts protestants*, pour l'engager à ne rien accorder à l'Université Laval.

Pendant son séjour à Rome, le Doct. d'Orsonnens, aidé de l'abbé Villeneuve, auteur d'une *Comédie infernale* contre les vénérables prêtres de St-Sulpice de Montréal, publia et distribua aux E. Cardinaux une brochure diffamatoire contre l'Université Laval et contre son Recteur qui avait exécuté le Décret de 1876. Voyant qu'ils ne réussiraient pas à Rome, où la vérité était connue par les documents officiels envoyés par l'Université, ils se hâtèrent, au Canada, de menacer publiquement d'un *procès*, en octobre 1880, afin d'enrayer, s'ils le pouvaient, toute action et travail.

Bien que l'Université Laval n'ait jamais eu de doute sur la *légalité* de sa position, cependant pour ôter aux adversaires leurs prétextes d'attaquer, elle demanda avec l'appui de tous les Evêques de la Province, une *Charte additionnelle* en Angleterre. Comme le procès dont on avait fait la menace devait porter sur l'interprétation de la Charte même, le Ministre des Colonies ne crut pas devoir conseiller à la Reine d'intervenir, et il insinua que cette question était plutôt du ressort des gouvernements provinciaux.

L'Université s'adressa donc à la Législature de la Province de Québec pour obtenir une loi qui lui donnât toute l'autorisation nécessaire. Cette demande fut appuyée par tous les Ev. titulaires, moins un (Mgr Laflèche, Ev. des Trois-Rivières).

L'ancien Evêque de Montréal (Mgr Bourget), actuellement Archevêque de Marianapolis, *in partibus*, écrivait publiquement contre les avis de l'Evêque diocésain (Mgr Fabre) lequel ne faisait que suivre les décrets du St-Siège. Cette intervention donna à une partie du clergé du diocèse de Montréal (antipathique au nouvel Evêque, parce que celui-ci a exécuté les ordres du St-Siège, contrairement aux vues de l'ancien Evêque) le courage ou plutôt l'audace d'agir ouvertement et publiquement à la direction donnée par son Evêque. Tout ceci a causé un scandale énorme, vu que le peuple ne sait pas qui a tort et qui a raison; car les adversaires protestent

toujours de leur soumission au St-Siège, lequel disent-ils, commence à s'apercevoir qu'il a été trompé par des intrigues admises et a changé son sentiment ! On a même dans les derniers temps, afin d'influencer les votes du Parlement, répandu le bruit que Son E. le Card. Siméoni avait écrit à l'Archevêque de Québec, de tout arrêter et que l'Archevêque tenait la lettre secrète. On a été jusqu'à demander une enquête pour mettre l'Archevêque sous serment et l'obliger par là à montrer cette prétendue lettre !

Mais le Parlement passa outre à une grande majorité réelle dans les deux Chartes, et la loi fut sanctionnée par le Lieutenant-Gouverneur de la Province. De plus un bon nombre de ceux qui ont voté contre la loi demandée ont déclaré ne le faire que parce qu'ils craignaient de perdre leur siège au Parlement par l'influence de leurs curés.

En résumé, la question est celle-ci ; Un décret solennel et définitif a été rendu par la S. C. de la Propagande en 1876 et confirmé par le St-Père, après 14 ans de procès contradictoires. Ce décret a été suivi et confirmé indirectement quelque temps après, par la Bulle d'érection canonique de l'Université Laval.

Ce décret a été exécuté en 1878, sous l'autorité du Délégué Apostolique et a continué de l'être avec l'appui de *tout l'Episcopat* et de la grande majorité des citoyens de Montréal.

Supposé qu'il y eut, comme le prétendent des adversaires, quelques irrégularités civiles, rien de plus facile que d'y porter remède. C'est en effet ce qui a eu lieu par la loi que vient de passer le Parlement de la Province de Québec. Du reste, toutes les difficultés eussent été levées du coup, sans agitation, si l'Evêque des Trois-Rivières ne se fût pas séparé de ses vénérables collègues. Bien que Mgr Laflèche soit devenu ainsi la première cause de toute la tempête, il faut bien y joindre, comme cause secondaire, mais très efficace, l'intervention de Mgr Bourget contre les ordres de son successeur qui est aussi son Evêque.

Les conséquences de cette intervention sont que le troupeau fidèle erre à l'aventure, ne sachant où se trouve la vérité.

Je demande la paix et la lumière. Malgré les décrets du St-Office, on l'accoutume à voir discuter sur les journaux, et même par des prêtres, les actes du St-Siège pour les rendre illusoires. On a traîné dans la boue l'autorité et la bonne foi de la presque unanimité des Evêques titulaires, en leur prêtant de vils motifs lorsqu'ils ne faisaient que soutenir les ordres du St-Siège. On a même attaqué publiquement les Congrégations Romaines, en prétendant qu'elles se laissaient égarer par l'intrigue et acheter par des considérations mercenaires ! Dieu merci ! Le peuple, bien que scandalisé de ces assertions, n'y croient pas encore, mais si ceux qui se sont montrés généreux et dévoués pour défendre les décrets du St-Siège et de l'autorité épiscopale, n'étaient pas soutenus énergiquement et promptement cela jetterait nécessairement des doutes dans l'esprit de notre population encore si bonne, et il est impossible de mesurer l'effet désastreux qui en résulterait pour la foi.

C'est pourquoi, Très Saint-Père, les délégués soussignés, viennent se jeter aux pieds de Votre Sainteté et sollicitent humblement, mais avec une pleine confiance une action énergique et opportune de la part du St-Siège, ils le demandent au nom de l'Episcopat presque tout entier (moins un seul évêque titulaire) de la Province de Québec, et aussi au nom de tous les pieux laïcs instruits qui nous ont prié en grâce de venir chercher aux pieds de la Chaire de St-Pierre la lumière et la paix.

Une action énergique du Saint-Siège sera certainement efficace. Car notre population est foncièrement bonne et dévouée au St-Siège.

Nos adversaires eux-mêmes sont plutôt égarés que mauvais catholiques ; les uns le sont par préjugés, d'autres par ignorance, un petit nombre

par orgueil. Le procès dont on a menacé l'Université ne peut plus avoir l'effet *pratique* pour l'avenir, à cause de la loi qui vient d'être passée. Aussi est-il fort douteux qu'il soit continué. L'Université cependant ne serait pas fâchée qu'il le fut, car tout lui fait prévoir une issue heureuse. Du reste la loi a été demandée et passée en vue de la perte éventuelle du procès.

Conformément aux désirs exprimés par Mgr l'Archevêque de Québec, nous osons donc demander à Votre Sainteté une prompte et forte approbation pour Mgr l'Archevêque et ses suffragants, ainsi que pour tous ceux qui, dans l'affaire de l'Université, ont soutenu et défendu l'exécution du décret et des ordres du St-Siège, en travaillant à lever les difficultés suscitées contre l'Université, et spécialement pour le Parlement de la Province de Québec, et un blâme contre les personnes de tout rang qui n'ont pas voulu tenir compte des ordres du St-Office, des décisions de la S.C. de la Propagande, approuvées par le St-Père, des règles contenues dans la *Norina* du Conseil Supérieur de l'Université par le St-Siège, et des menaces contenues dans la Bulle de l'érection canonique de l'Université Laval.

Humblement prosternés, etc.

Antoine, Ev. de Sh., Délégué de l'Arch. de Québec.

Th.-E.-G. Hamel, V.R. de l'Un. de Laval.

Un. 135-K.

APPENDICE III

DOCUMENTS LAISSÉS ENTRE LES MAINS DU PAPE PAR MGR A. RACINE EN AOÛT 1881

Après une suite de procès qui ont duré 14 ans depuis 1862 à 1876, la Sacrée Congrégation de la Propagande a rendu son décret définitif relativement à l'Université Laval, le 1^{er} février 1876, décret qui a été confirmé dans toutes ses parties par le S. Père quelques jours plus tard.

Le 15 mai 1876, Sa Sainteté daignait ériger canoniquement l'Université Laval par la Bulle: « *Inter varias sollicitudines.* »

L'ensemble de ces documents obligeait Montréal à n'avoir qu'une Succursale de l'Université Laval. Depuis lors, la Succursale a été établie par l'autorité du Délégué Apostolique et l'assentiment de tous les Evêques de la Province de Québec.

Voyant qu'on ne pouvait l'empêcher de fonctionner malgré tous les obstacles suscités contre elle, les adversaires du Décret et de la Succursale crurent trouver dans la Charte Royale qui érige civilement l'Université, que la Succursale était illégale.

Se fondant là-dessus, les oppositionnistes prétendaient que Rome dès lors ne pouvait plus vouloir le maintien d'un établissement illégal et par suite ne voulait plus la Succursale de Montréal.

Les partisans de la Succursale prétendirent que le décret de 1876, au point de vue catholique, était absolu, et que si, par hasard, il y avait quelque obstacle civil, il fallait tâcher de le lever.

C'est ce qu'ils firent en s'adressant d'abord à Sa Majesté pour obtenir une seconde charte plus explicite et additionnelle, c.à.d. laissant subsister la première. Comme les oppositionnistes les avaient menacés d'un procès, on ne crut pas en Angleterre devoir accorder immédiatement la Charte demandée, d'autant plus qu'on doutait si cette affaire ne devait pas se traiter exclusivement au Canada. Les partisans du décret s'adressèrent donc à la Législature de Québec, pour en obtenir une loi qui donna claire-

ment l'autorisation nécessaire. Cette loi a été accordée à une forte majorité réelle dans les deux chambres, sanctionnée par le Lieutenant-Gouverneur. Mais pendant la discussion, les adversaires, pour influencer les votes, en leur faveur, ont répandu le bruit que le St-Siège avait écrit à l'Archevêque de se désister de cette demande et malgré les dénégations les plus formelles, ils ont persisté à prétendre que le St-Siège avait changé ses vues sur la question universitaire au Canada.

Bien que les soussignés, mandataires de l'Archevêque de Québec et de l'Université Laval, aient raison de croire le contraire d'après l'ensemble des documents émanés du St-Siège et de la S. C. de la Propagande, cependant à cause du poids que donne aux adversaires l'appui de Mgr des Trois-Rivières et de l'ancien évêque de Montréal, Mgr Bourget, les soussignés demandent humblement à Sa Sainteté, au nom de l'Archevêque, une prompte et forte approbation pour Mgr l'Archevêque et ses suffragants, ainsi que pour tous ceux qui, dans la question de l'Université, ont soutenu et défendu l'exécution du rescrit et des ordres du St-Siège, et spécialement pour le Parlement de la Province de Québec; et un blâme contre les adversaires de tout rang qui n'ont pas tenu compte des ordres du St-Siège.

(Variante, 2° document)

Les soussignés croient devoir poser les deux questions suivantes :

1° Le S. Siège a-t-il réellement changé ses vues, ou est-il toujours décidé à maintenir sa décision de février 1876 ?

2° La décision du St-Siège relative à une seule Université pour les Catholiques de la Province de Québec, peut-elle être remise à chaque instant sur le tapis, de manière à paralyser tous les efforts faits pour se conformer aux désirs du St-Siège ? et ne pourrait-elle pas être confirmée d'une manière tellement autoritaire qu'elle mit fin à toutes les discussions qui nuisent tant à la cause catholique au Canada.

C'est pourquoi, Très Saint-Père, les délégués soussignés viennent se jeter aux pieds de Votre Sainteté et sollicitent humblement, mais avec une pleine confiance, une action énergique et opportune de la part du S. Père. Ils le demandent au nom de l'Épiscopat presque tout entier (moins un seul évêque titulaire) de la Province de Québec et aussi au nom de tous les pieux laïques instruits qui nous ont prié en grâce, de venir chercher, aux pieds de la chaire de Pierre, la lumière et la paix. Une action énergique du S. Siège sera certainement efficace, car notre population est foncièrement bonne et dévouée au St-Siège. Nos adversaires eux-mêmes sont plutôt égarés que mauvais catholiques; les uns le sont par préjugés, d'autres par ignorance, un petit nombre par orgueil.

Le procès dont on a menacé l'Université ne peut plus avoir d'effet pratique pour l'avenir, à cause de la loi qui vient d'être passée. Aussi est-il fort douteux qu'il soit continué. L'Université cependant ne serait pas fâchée qu'il le fut, car tout lui fait prévoir une issue heureuse. Du reste la loi a été demandée et passée en vue de la perte éventuelle du procès.

Un. 135-No S.

APPENDICE IV

RAPPORT DES SOUSSIGNÉS DÉPUTÉS À MONTRÉAL PAR L'ÉPISCOPAT DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE QUÉBEC, POUR ESSAYER DE RÉSOUDRE LES DIFFICULTÉS EN LA SUCCURSALE LAVAL À MONTRÉAL ET L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE CHIRURGIE

Mai et juin 1883

- 1° Les soussignés ayant constaté par les paroles et les écrits de l'Ecole qu'elle veut conserver son autonomie, et, par conséquent, être *affiliée* à Laval, quoique le décret de 1876 déclare que cela ne peut se faire, il s'ensuit que l'Ecole, qui invoque toujours ce décret et proteste vouloir s'y soumettre, est en contradiction avec ce décret et avec ses propres protestations.
- 2° Le même décret de 1876, renouvelé en 1881 et 1883, exige que l'Ecole cesse son affiliation avec l'université protestante de Victoria. En posant à ses arrangements avec Laval des conditions incompatibles avec le dit décret et en refusant de se désaffilier jusqu'à ce que ces conditions soient acceptées, l'Ecole se met en rébellion avec le Saint-Siège.
- 3° L'Ecole, en persistant à continuer de faire concurrence à la Succursale, est en rébellion contre le décret de 1883 qui ordonne dans les termes les plus absolus et les plus explicites à tous les fidèles, aux membres et élèves de l'Ecole comme aux autres, de s'appliquer suivant leurs forces à favoriser la succursale et à lui prêter secours et protection. Les membres de cette Ecole sont donc aussi de ce chef en rébellion avec le Saint-Siège. Les élèves catholiques qui la fréquentent désobéissent au Souverain Pontife.
- 4° Or, comme dans son contrat avec l'Hôtel-Dieu en 1882, il est stipulé que la communauté sera libre de toute obligation envers la dite école si elle est déclarée rebelle à l'Eglise par une autorité compétente, il s'ensuit que de ce côté-là il ne peut plus y avoir de difficulté.
- 5° Le décret de 1883 renferme un *mandatum absolutum* positif aussi bien que négatif, qui coupe court à tout faux-fuyant. Tout acte qui par sa nature, tend directement ou indirectement à l'obtention de la fin du décret devient obligatoire, par ex., envoyer à la Succursale ses enfants, ses pupilles ou ses protégés qui veulent étudier le droit ou la médecine, aider à la solution des difficultés, etc.

E. A. Arch. de Québec.

(Original écrit de la main de l'Archevêque). AAS, XIII, A-1, F-1.

APPENDICE V

LETTRE PASTORALE DES EVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Nous, L.-D.-A. Maréchal, administrateur de l'archidiocèse de Montréal, et Nous, par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Sherbrooke et Evêque de St-Hyacinthe, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Nos très chers frères,

Nous portons aujourd'hui à votre connaissance, d'une manière officielle, la mission spéciale que nous a confiée le Saint-Siège, de faire tout en notre pouvoir pour amener une union entre la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal et l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, de même que ce que nous avons fait jusqu'ici en obéissance à cette demande.

Nous commencerons par citer le texte lui-même de la lettre que Nous a adressée l'Eminentissime Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, la faisant suivre de sa traduction.

(Nous allons donner ici la seule traduction.)

Rome, 12 juin 1890.

Révérendissime Seigneur,

Votre Grandeur n'ignore pas que l'administration de l'Université Laval à Montréal s'est occupée dans ces derniers temps d'unir la Faculté de Médecine de cette Université avec l'Ecole de Médecine de la même ville de Montréal. Toutes sortes de graves raisons militent en faveur de cette union, bien que le partage et l'agitation des esprits n'aient pas encore permis de la conduire à un heureux terme. Ce n'est point une question à juger par des impressions de parti, mais par des vues de bien public plus élevées et plus sereines. Or l'intérêt public demande, on le comprend, qu'il n'y ait point, dans la même ville, deux Facultés de Médecine à côté l'une de l'autre. Aussi le Saint-Siège, qui n'a rien négligé pour assurer dans cette Province ecclésiastique l'heureuse organisation et le progrès des études, verrait-il avec la plus grande satisfaction se réaliser l'union projetée, sans préjudice toutefois des droits de l'Université Laval, ni des Décrets pontificaux. Pour atteindre ce but, il est clair que l'autorité des Evêques de la Province sera d'un très grand poids. C'est pourquoi je prie Votre Grandeur et avec Elle les Evêques suffragants d'user de tout ce que Vous avez de prudence et de sagesse, de sollicitude et d'autorité, afin d'écarter les sujets de discussion et de litige, de calmer les esprits et de faire, qu'en vue du plus grand bien, et sous la réserve des droits susdits, on s'entende de part et d'autre pour réaliser l'union et pour accepter de grand cœur les sacrifices exigés par une œuvre si utile. C'est avec la conviction que les soins de Votre Grandeur et des Evêques provinciaux pourront enfin amener cette grave affaire à un heureux terme, que je prie Dieu d'accorder toutes sortes de biens à Votre Grandeur, dont je suis,

Le très dévoué Frère,

Jean, Card. Siméoni, Préfet.
D., Archevêque de Tyr, Sec.

N'ayant point oublié, sans doute, la lettre et les télégrammes que Son Eminence le Cardinal Siméoni envoyait à ce sujet à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, dans le courant du mois de février, vous n'êtes pas sans remarquer, Nos T.C.F., combien cette nouvelle lettre témoigne du désir ardent qu'a le Saint-Siège de voir réussir l'union entre les deux Ecoles de médecine. Cette union, dit-elle, serait d'une très grande utilité, perutili unione: c'est une affaire importante, grave negotium: elle est conseillée par de graves raisons d'un côté comme de l'autre, gravibus undique rationibus consuleretur: C'est une fin désirable, optatum finem; ce serait un résultat heureux, felicem exitum; elle serait extrêmement agréable au Saint-Siège, Sancto Sedi... summopere gratum foret: l'on souhaite qu'elle s'effectue enfin, tandem ad effectum perducatur; et pour y arriver on fait appel à la prudence, à la sagesse, au zèle, et même à l'autorité des Evêques, prudentia ac maturite, operam auctoritatemque.

Pour nous conformer à cette invitation pressante du Saint-Siège, le trois septembre dernier, nous avons nommé un comité composé de Messire J.-B. Proulx, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, de M. le Dr J.-P. Rottot, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université de Montréal, et de M. le Dr A.-T. Brosseau, professeur titulaire de la dite Faculté, pour s'aboucher, s'il y avait lieu, avec les représentants dûment autorisés de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, dans le but de discuter, ensemble et détails, un projet d'union entre les deux Ecoles de Médecine, avec obligation, pour les membres du susdit comité, de nous faire rapport.

En même temps nous exprimions à ceux qui auraient à discuter cette affaire le désir, que les prétentions légitimes, d'un côté comme de l'autre, on fit en vue du bien commun des sacrifices convenables, comme le dit le

Saint-Siège, « et libenter onera ferantur quae ab hac perutili unione requiruntur ».

Le six septembre l'Ecole de Médecine nomma pour rencontrer celui que venaient d'instituer les Evêques, un comité composé de M. le Dr W.-H. Hingston, Président de l'Ecole, et MM. les docteurs Th. d'Odet d'Orsonnens, L.-B. Durocher et L.-E. Desjardins, professeurs titulaires de la même institution.

Après mûres délibérations, les deux comités s'entendirent pour effectuer l'union d'après les principes suivants, que les Evêques approuvèrent le vingt-six de septembre.

- 1° La charte de l'Ecole pourra être conservée et mise à la base de la Faculté de Médecine de l'Université, pourvu que cette charte soit amendée de manière à incorporer civilement toutes les dispositions de la Constitution *Jam dudum*;
- 2° Que tous les membres actuels des deux Ecoles se trouvent, ipso facto, par la passation du bill amendant la charte, membres de la nouvelle Faculté composée des deux corps enseignants aujourd'hui distincts;
- 3° Que la nouvelle Faculté, composée de tous les membres des deux Ecoles réunies, sera régie d'après la charte telle qu'amendée, et suivant les règlements universitaires, tels que délimités par la Constitution *Jam dudum*.

Quant à la question des biens de l'Ecole, les deux comités se sont entendus, à l'unanimité des six membres présents aux délibérations, sur un moyen bien simple et bien équitable, ce Nous semble, de la régler. La voici : « Et les biens possédés actuellement par les anciens membres de l'Ecole de Médecine restent leur propriété et ils peuvent se les diviser entre eux : ou bien, s'ils préfèrent les passer à la Faculté établie par l'amendement à cet acte, ou à l'Université, il sera institué, pour veiller à l'équité de cette transaction, un tribunal de trois arbitres nommés l'un par les anciens membres de l'Ecole, l'autre par l'Archevêque et les Evêques de la Province de Montréal, et le troisième par les deux premiers. »

En conformité des principes plus haut énoncés, l'Ecole de Médecine fit préparer un projet de bill pour amender sa charte, lequel en même temps instituerait et cimenterait civilement son union avec la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal. Ce projet de bill fut lu dans une assemblée générale des deux comités tenue à l'Archevêché de Montréal le vingt-huit octobre, à laquelle assistaient le Très Révérend L.-D. Maréchal, représentant autorisé de Sa Grandeur Mgr Edouard-Charles Fabre, Archevêque de Montréal; Sa Grandeur Mgr L.-Z. Moreau, Evêque de St-Hyacinthe, Sa Grandeur Mgr A. Racine, Evêque de Sherbrooke; le Rév. J.-B. Proulx, curé de St-Lin et Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal; M. le Dr J.-P. Rottot, doyen de la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal; M. le Dr A.-T. Brosseau, professeur titulaire de la dite Faculté; M. le Dr W.-H. Hingston, président de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal; MM. les docteurs Th. d'Odet d'Orsonnens, et L.-E. Desjardins, professeurs titulaires de l'Ecole de Médecine; et deux jurisconsultes éminents, demandés comme aviseurs légaux par les membres des deux comités, l'Honorable Juge Jetté et l'Honorable Juge Pagnuelo. L'assemblée se prolongea trois heures durant, la meilleure entente ne cessa d'y régner. Le Projet de bill avait été conçu dans un esprit large; chaque clause en fut examinée à loisir. Quelques additions et modifications furent proposées et acceptées: enfin on finit par s'entendre parfaitement sur tous les détails. Les deux hommes de loi présents furent chargés de rendre, d'une manière légale, la pensée unanime de l'assemblée, et de préparer la rédaction défini-

tive du bill: travail dont ils se sont acquittés depuis, à la satisfaction des deux comités et des Evêques de la Province Ecclésiastique de Montréal.

N.T.C.F., si nous vous relatons tous ces détails, c'est que nous sommes heureux de vous faire voir que toutes les précautions ont été prises pour respecter les droits d'un chacun, et que les hommes qui ont été chargés de traiter cette affaire, ont su s'élever à la hauteur des grands intérêts qui leur étaient confiés, ayant voulu suivre à la lettre cette recommandation du Saint-Siège: « Haec res minime studiis partium dijudicanda est, sed altius sumenda ratione aequanimi et intuitu boni communis, ce n'est point une question à juger par des impressions de partis, mais par des vues de bien public plus élevées et plus sereines. »

Ainsi, d'après cet arrangement, si la Législature veut bien lui donner force de loi, l'Ecole de Médecine conserve sa charte, et, bien loin de s'éteindre comme corporation, elle voit sa sphère d'action s'élargir: et, à la faveur de cette union, sa vie grandit et s'élève à la dignité d'existence universitaire. D'un autre côté, les décrets romains, et par conséquent les droits de l'Université tels que les délimite à Montréal la Constitution Jam dudum, sont amplement respectés, puisque les clauses de ce décret romain, de cette constitution apostolique, se trouvent être virtuellement et essentiellement reconnus par le pouvoir civil. L'Ecole de Médecine et la Faculté mettent en commun leurs avantages réciproques qui sont de nature différente: l'Ecole communique à la Faculté ses avantages canoniques.

N.T.C.F. vous serez heureux sans doute d'apprendre que les comités, chargés de préparer ce projet d'union, se sont entendus dans un grand esprit de conciliation et de justice: *justitia et pax osculatae sunt*. Nous pouvons donc espérer une fin à des divisions qui nous ruinent. La paix renaissant dans notre monde universitaire, les ressources matérielles ne manqueront point d'affluer, les études professionnelles se fortifieront, le haut enseignement prendra un essor nouveau: et, continuant les traditions de notre passé, dans cette union bénie du laïcisme chrétien et des influences ecclésiastiques, nous poursuivrons le développement de nos grandes destinées religieuses et nationales.

C'est pourquoi nous sommes pleins d'espoir que les membres de notre Législature Provinciale, dont on ne peut mettre en doute le patriotisme et le dévouement aux grands intérêts publics, donneront la sanction légale à un projet de loi qui nous paraît si sage et si opportun, comprenant qu'il ne s'agit pas ici d'une question de parti, mais d'une solution vaste et large à apporter à de trop longues difficultés, laquelle ramènera la paix dans les esprits et la prospérité dans les hautes régions de notre éducation universitaire. Pour obtenir un aussi heureux résultat, nous comptons en particulier sur vous, Nos très chers collaborateurs dont le concours nous est toujours si agréable, en même temps que si précieux pour faire réussir nos desseins: et nous avons la douce confiance que, dans cette circonstance solennelle, nos populations si chrétiennes se feront un bonheur de répondre à l'attente de leurs pasteurs et de se conformer au désir de Notre Très Saint-Père le Pape.

Dans cette intention et dans le but d'attirer les bénédictions de Dieu sur les démarches qu'il reste encore à entreprendre, nous recommandons cette affaire importante, grave *negotium*, à vos plus ferventes prières. « *Apud Deum est sapientia et fortitudo: ipse habet consilium et intelligentiam* (Job, ch. XII, v. 13).

En Dieu résident la sagesse et la force: à lui appartiennent le conseil et la prudence. »

Sera la présente lettre pastorale lue au prône de toutes les églises où se fait l'office public et au chapitre de toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Montréal sous nos signatures, et le contreseing du chancelier de l'Archidiocèse, le huit novembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

L.-D. Maréchal, V. G.,
Administrateur de l'Archidiocèse de Montréal.
Antoine, Ev. de Sherbrooke.
L.-Z. Ev. de St-Hyacinthe.

Proulx, X: 234.

APPENDICE VI

LETTRE DES ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

À SON ÉMINENCE LE CARDINAL SIMEONI PRÉFET DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE

Eminetissime Seigneur,

L'Archevêque et les Evêques de la Province ecclésiastique de Montréal, soussignés, humblement prosternés aux pieds de Sa Sainteté, exposent respectueusement ce qui suit:

- 1° Le 12 juin, le Saint-Siège, dans une lettre remarquable de force et de précision, confiait à la prudence et à l'autorité des Archevêques et Evêques de la Province de Montréal le soin d'amener une union entre l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, et la Faculté de Médecine de l'Université Laval à Montréal, dont les longues divisions produisaient un si mauvais effet dans le monde religieux, civil et politique du Canada.
- 2° Le 5 novembre, après des nombreux pourparlers conduits par M. le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal, l'abbé J.-B. Proulx, les susdits Archevêques et Evêques de la Province de Montréal, signaient, au nom de l'Université de Montréal, avec l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, un projet d'union qui devait être présenté à la Législature de la Province de Québec, lors de sa prochaine session, pour en recevoir la sanction civile.
- 3° Le 21 novembre, le susdit projet de loi était soumis à l'examen de la Législature. Le 29, devant un comité de la Chambre d'Assemblée, Mgr B. Pâquet, Recteur de l'Université Laval, en recommandait l'adoption au nom du Conseil Universitaire et du Chancelier Apostolique, Son Eminence le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec, et le soir du même jour, le projet était adopté unanimement par la Chambre d'Assemblée: le Conseil Législatif, à son tour, aussi à l'unanimité, l'adoptait le 4 décembre: enfin, le 23 du même mois, il devenait définitivement loi par la sanction du Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec: important événement, succès bienfaisant, dû surtout à une action bienveillante, énergique et explicite de Sa Sainteté Notre Très Saint Père le Pape, dont tous, dans la Province de Québec, sans distinction de croyance ni de nationalité, respectent le caractère et la haute autorité morale.
- 4° L'union est entrée en opération le 1er de juillet de cette année 1891. Depuis, malgré certains petits intérêts privés qui peuvent se croire peut-être froissés, un grand esprit de bon vouloir et de déférence mutuelle n'a cessé de régner entre les professeurs des deux anciennes écoles rivales. Les étudiants, au nombre de près de 300, ont commencé

et continuent leurs cours au milieu du plus grand calme. La paix règne dans le public. L'autorité épiscopale, dans ces conditions où l'on a placé le fonctionnement de l'Université en s'inspirant de la constitution *Jam dudum*, est acceptée par tous et bénie. Devant nous s'ouvrent les plus belles espérances du développement universitaire à Montréal.

- 5° Cependant, pour que ces espérances se réalisent, il faut, pour l'Université catholique à Montréal, une administration financière forte, solide, légale, composée d'hommes entendus dans les affaires monétaires, qui puissent inspirer confiance au public et aux capitalistes. Sans une telle administration l'Université Laval à Montréal est destinée à végéter, s'endetter et mourir.
- 6° C'est pourquoi, dès le 16 février 1891, l'Archevêque et les Evêques de la Province de Montréal, décidèrent de demander à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, avec la permission du Saint-Siège, et l'approbation du Conseil de l'Université Laval et du Conseil Supérieur de Haute Surveillance de la dite Université, une loi incorporant civilement les « Administrateurs de l'Université Laval à Montréal ».
- 7° Pour préparer cette loi, l'Archevêque de Montréal, le 20 de février invita le Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal à s'entourer d'un Conseil d'hommes de bonne volonté, reconnus dans tout le district de Montréal comme autant d'autorité soit en science théologique, soit en droit civil, soit en affaires pécuniaires: ce que s'empressa de faire le Vice-Recteur dès le jour suivant.
- 8° Après deux mois d'études sérieuses, après de nombreuses assemblées et de longues discussions, le Conseil s'entendit unanimement sur la rédaction d'un projet de loi, par lui considéré comme très propre à favoriser les intérêts universitaires à Montréal, tout en respectant les droits de l'Université Laval à Québec.
- 9° Le 29 d'avril, les Archevêques et Evêques de la Province de Montréal approuvèrent la susdite rédaction, non comme texte définitif mais comme projet à soumettre à l'examen de Québec et de Rome.
- 10° Il fut décidé d'envoyer le projet à Rome avant tout, d'abord par respect pour la première autorité, puis enfin de s'assurer, avant toute autre démarche, si l'idée elle-même du projet de loi dans les circonstances ne serait pas désagréable à Rome: en conséquence, le 26 juin 1891, le Vice-Recteur de l'Université Laval envoyait à Son Eminence le Cardinal Siméoni, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, le projet de loi clavigraphié, avec de nombreuses pièces explicatives.
- 11° Dans la deuxième partie du mois d'août, le Vice-Recteur de Montréal ayant reçu de Son Eminence le Cardinal Siméoni une lettre, datée du 4 du même mois, par laquelle il était évident que l'idée du projet de loi n'était pas désagréable, le projet, comme il avait été décidé au printemps, fut envoyé, le 9 de septembre, pour examen aux Archevêques et Evêques qui composent le Conseil Supérieur de Haute Surveillance, ainsi qu'à Mgr B. Pâquet, Recteur de l'Université Laval, avec demande expresse de vouloir bien faire sur ce projet les remarques et suggestions que l'on trouverait à propos.
- 12° Le 23 de septembre, à une réunion de Conseil Supérieur, Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec se déclara blessé de ce qu'on avait d'abord envoyé le projet de loi à Rome et il dit, sans trop rien préciser, que le projet empiétait sur les droits de l'Université. Les Archevêques et Evêques de la Province de Montréal protestèrent sur-le-champ que, en allant à Rome, ils n'avaient aucunement voulu manquer au respect dû à Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec, ou à leurs

collègues du Conseil Supérieur de Haute Surveillance de l'Université. Cependant, Son Eminence parla de façon qu'il fut impossible aux membres du Conseil Supérieur de donner leur opinion sur le projet de loi.

- 13° Le 2 d'octobre, Mgr Th. Hamel, Pro-Recteur de l'Université Laval, en l'absence de M. le Recteur, faisait connaître à M. le Vice-Recteur de Montréal que le Conseil Universitaire avait résolu que, « nonobstant les clauses VI et VII du projet de loi susdit, qui empiète sur les droits octroyés au Conseil Universitaire par la Charte Royale, ce Conseil, dans les circonstances, par respect et par soumission pour le Saint-Siège, s'abstiendra de toute opposition à ce que projet devienne loi. » Il faut remarquer que jamais, ni directement ni indirectement, dans la présentation ou dans la discussion de ce projet de loi, on n'a invoqué soit auprès du Conseil Supérieur, soit auprès du Conseil Universitaire, la volonté ou le désir du Saint-Siège.
- 14° Le 15 d'octobre, en réponse à une lettre du Vice-Recteur de Montréal qui demandait à Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec « de vouloir bien nous émettre son désir sur notre projet de loi, et faire en sorte que nous ayons aussi sur ce sujet l'opinion des autres Evêques de la Province de Québec », Son Eminence répondait: « Sous prétexte de faire incorporer civilement les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal, le projet de loi que vous présentez à l'approbation du Conseil Supérieur de l'Université (sans nous dire ce qu'en pense le Saint-Siège auquel vous l'avez soumis avant de demander notre avis), crée réellement à Montréal une Université tout à fait indépendante de l'Université Laval telle que constituée par sa Charte Royale et son institution canonique. Dans ces conditions, je ne puis, pour ma part, en ma qualité de Chancelier Apostolique de l'Université Laval, approuver ce projet de loi, et je ne l'approuverai qu'autant qu'il me sera authentiquement démontré que telle est la volonté du Saint-Siège. » Remarque. Nous n'avions pas soumis notre projet purement et simplement à l'approbation du Conseil Supérieur, mais bien à l'examen, à la critique, à la discussion: dans ces conditions, il nous semblait que nous avions droit de connaître, d'une manière précise, ce en quoi on ne pouvait l'approuver.
- 15° Le 19 d'octobre, Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec ajoutait: « Le Syndicat financier est le prétexte, ou si vous l'aimez mieux, l'à-propos: le but final est de créer un corps qui n'ait pas besoin du Conseil Universitaire. » Jamais nous n'avons eu cette intention: nous l'avions pourtant solennellement affirmé devant le Conseil Supérieur dans la séance du 23 septembre.
- 16° Le 23 d'octobre, Son Eminence donnait, pour le moment, son dernier mot sur la question. « Permettez que je termine ici une correspondance inutile. Je vous ai dit tout ce que la position que vous me faites me permet de dire... je ne puis, non plus que l'Université, proposer à celui-ci (le projet de loi) aucun amendement. *J'ai du reste soumis mes doutes au Saint-Siège.* » Donc, la difficulté est portée, non par nous, mais par Québec, à Rome: il nous semble qu'il aurait été si facile de la régler ici, seulement en nous indiquant d'une manière précise et claire, ce qu'on aurait aimé à voir retrancher du projet de loi.
- 17° Dans ces circonstances les Archevêques et Evêques de la Province de Montréal se sont crus justifiables de déléguer à Rome, auprès du Saint-Siège, Sa Grandeur Mgr A. Racine, Evêque de Sherbrooke et M. J.-B. Proulx, Chanoine Honoraire de l'Eglise Métropolitaine de Montréal, Vice-Recteur de l'Université Laval à Montréal:
- 1 — Pour exposer la situation telle qu'ils la comprennent: car ils ont tout lieu de croire que le projet de loi sera présenté devant le Saint-Siège

comme « un prétexte ou un à-propos pour créer à Montréal une Université tout à fait indépendante de l'Université Laval ce qu'ils savent fort bien être loin de leur intention;

- 2 — Pour obtenir de Rome qu'on leur dise, si réellement le projet de loi empiète sur les droits universitaires tels que délimités à Montréal par la Constitution *Jam dudum*, en quoi précisément ils devraient apporter des changements ou modifications;
- 3 — Pour déclarer à Votre Eminence et à Notre Très Saint-Père le Pape qu'ils acceptent, par avance, de retrancher immédiatement du projet de loi tout ce que le Saint-Siège jugera à propos de leur signaler;
- 4 — Pour faire connaître à Rome la nécessité urgente qu'il y a de faire incorporer civilement « les Administrateurs de l'Université Laval à Montréal », de suite, dès la prochaine session de la Législature de la Province de Québec, afin de mettre l'Université catholique en position de marcher de pair, avec la principale Université protestante dont les ressources monétaires se développent avec une rapidité prodigieuse, et afin de prévenir le danger qui existe sérieusement de voir s'élever à Montréal, si l'Université actuelle n'y fleurit pas, une Université laïque en dehors du contrôle légal de l'Episcopat: ce qui serait le plus grand malheur qui puisse arriver à notre pays;
- 5 — Pour donner, sur la question universitaire, toutes autres explications jugées convenables et opportunes: pour solliciter et recevoir toute direction que pourraient nécessiter les circonstances. Dans l'espérance que ce que nous entreprenons dans un esprit de paix, de concorde et de conciliation, ne sera en rien pénible au Saint-Siège, à qui nous ne voudrions donner que des sujets de satisfactions, nous nous soucrivons dans les sentiments de la vénération la plus profonde.

De Sa Sainteté et de Votre Eminence,
Eminentissime Seigneur,

Les très humbles et très obéissants serviteurs,
Edouard Chs, Arch. de Montréal,
Antoine, Ev. de Sherbrooke,
L. Z., Ev. de St-Hyacinthe.

Proulx, VI: 28.

N. B. Ce mémoire a été présenté au Cardinal Siméoni le 25 octobre 1891.

APPENDICE VII

MÉMOIRE DE MGR A. RACINE ET DE L'ABBÉ PROULX AU CARDINAL PRÉFET DE LA PROPAGANDE

1892, février 29 Rome.

Avant de quitter Rome, d'où nous rapportons tant de directions consolantes, qu'il nous soit permis, par mesure de précaution, de soumettre à Votre Eminence les considérations suivantes.

I

Tout nous porte à croire que Mgr B. Pâquet, Recteur de l'Université Laval, se propose de demander aux Evêques de la Province civile de Québec une indemnité pour les dépenses que le Séminaire a faites pour l'Université.

- 1 — Au cours de la mission de Mgr Smeulders au Canada (1884-1885),

Mgr Pâquet soumettait à ce délégué apostolique un exposé dans lequel il proposait en substance ce qui suit :

« De prélever cinq cent mille piastres (\$500,000) qui auraient été partagées entre les « diocèses de la Province ecclésiastique d'alors (comprendant les deux provinces actuelles de Québec et de Montréal) en proportion de la population catholique, ou bien des revenus de chaque diocèse : chaque Evêque aurait été responsable pour sa part, devant user de son influence auprès du clergé et des fidèles pour trouver la somme qui lui aurait été assignée : mais la vingtième partie au moins aurait dû être payée chaque année, hormis qu'on eût mieux aimé payer le tout immédiatement en quelques années : si l'Evêque ne pouvait pas faire collecter l'argent nécessaire, il serait tenu de compléter la somme annuelle au moyen des revenus provenant des dispenses de mariage. Cependant, malgré des subsides extérieurs aussi considérables, il restait bien entendu que le Séminaire de Québec garderait sa parfaite indépendance dans l'administration de ses biens et ne relèverait que de son Archevêque comme par le passé. Car, ajoutait Mgr Pâquet, le Séminaire ne veut pas se présenter devant la province ecclésiastique comme un mendiant, mais comme un créancier devant son débiteur. »

L'original de ce document, dont nous venons de citer les expressions, si non le texte même des phrases, doit se trouver dans le rapport de Mgr Smeulders au Secrétariat de la Propagande.

2 — Dans son rapport au Conseil Supérieur pour l'année 1888-89, Mgr Pâquet dit :

« Pendant l'année qui s'étend de janvier 1888 à janvier 1889, les recettes ont été de \$6,212.04 et les dépenses de \$12,931.25. » Nous ferons remarquer que Mgr Pâquet oublie de porter au chapitre de ses recettes ce qu'il a reçu en vertu de l'indult qui alloue au Séminaire de Québec cinq centins sur les honoraires de messes envoyés à l'étranger, une somme de sept à huit mille piastres au moins : et il ajoute : « Ce qui laisse un déficit de \$6,719.21, sans compter il va sans dire, l'intérêt des capitaux mis dans la fondation de l'Université, ni celui que nous payons annuellement pour la même œuvre. »

Nous nous rappelâmes que c'était pour indemniser le Séminaire de Québec de cette mise de fonds que, quatre ans auparavant, Mgr Pâquet avait demandé à Mgr Smeulders que les Evêques de l'ancienne province ecclésiastique de Québec lui payassent cinq cent mille piastres.

3 — Dans une lettre en date du 28 avril 1891, adressée aux Archevêques et Evêques qui composent le Conseil Supérieur, Mgr Pâquet s'exprime comme suit :

« Le Saint-Siège n'a pas perdu de vue que c'est à la demande de l'Episcopat du Haut et du Bas-Canada, que le Séminaire a établi l'Université Laval, pour laquelle il a, vu ses ressources restreintes, consacré une somme énorme, prise en grande partie sur les biens-fonds que lui avait légués son fondateur. Si l'Université n'avait été demandée que pour la province ecclésiastique actuelle de Québec, le Séminaire n'aurait pas dépensé la moitié de l'argent qu'il y a mis.

On nous avait demandé une Université pour tous les catholiques du Canada, c'était même la condition formelle imposée par Lord Elgin, et on désirait qu'elle fit honneur à l'Eglise catholique...

Nous restons donc avec notre grande Université, faite pour recevoir quatre ou cinq cents élèves en médecine ou en droit, et nous n'en avons que cent trente. Il n'est pas nécessaire de faire observer que les capitaux placés sur cette Université deux fois trop grande, non seulement sont improductifs, mais encore nous occasionnent de nouvelles dépenses continuelles sans aucune compensation...

Il y a dans ces citations des aperçus de vue qui laissent croire que Mgr Pâquet n'a pas renoncé à son projet.

Il se proposerait de le faire revivre avec une nouvelle vigueur, s'il faut en croire certaines demandes radicales (demander au Saint-Siège l'indépendance de la Succursale), certaines menaces étranges (fermer l'Université à Québec), et certaines mesures extraordinaires (louer le pensionnat de l'Université pour y installer l'Ecole Normale).

II

Or, (à l'encontre) de ces prétentions, voici ce que nous exposons:

- 1 *Les Evêques de l'ancienne Province ecclésiastique de Québec ne se sont jamais engagés de fournir aux dépenses de l'Université;*
- 2 Dès le premier commencement le Séminaire a déclaré qu'il entendrait prendre sur lui seul ces dépenses, et qu'il avait les ressources nécessaires pour les rencontrer;
- 3 Le Séminaire a toujours fait ces dépenses pour l'Université *sans consulter les Evêques;*
- 4 Quand les Evêques, en vertu de pouvoirs à eux conférés par le Saint-Siège, ont cru devoir faire certaines représentations, plus d'une fois le Séminaire leur a répondu que faisant les dépenses de l'Université, à lui seul revenait le soin d'administrer;
- 5 *L'établissement de la Succursale en réalité, n'a enlevé au Séminaire aucune ressource parce que très peu d'élèves de Montréal descendaient à Québec, et que l'expérience a prouvé qu'il était impossible d'établir parmi eux un courant de ce côté-là;*
- 6 La gestion des affaires de la Succursale n'a appauvri en rien le Séminaire de Québec, vu surtout le profit qu'il a fait sur les *terrains achetés à Montréal, à l'occasion de la Succursale*, et l'allocation que le Saint-Siège lui a faite sur les honoraires de messes de la Province de Montréal, envoyés à l'étranger;
- 7 Le Séminaire de Québec lui-même ne s'est pas cru trop appauvri par l'établissement de la Succursale, puisque depuis il n'a pas craint de consacrer, pour ses constructions très commodes, très utiles sans doute, mais qui n'étaient pas d'une nécessité absolue, une somme s'élevant à pas moins de trois cent mille piastres, c'est-à-dire un million cinq mille francs !
- 8 L'établissement d'un syndicat financier pour l'administration de l'Université Laval à Montréal ne fait pas perdre au Séminaire de Québec un seul sou;
- 9 La plupart des Evêques du Canada français, sinon tous, ne sont pas en état de faire cet acte de générosité qu'a voulu exiger d'eux Mgr Pâquet. De tous ces avancés, nous n'avons pas ici les preuves documentaires, comme nous n'étions pas venus à Rome pour traiter cette question: mais, de retour au Canada, nous serons prêts à les passer à la Sacrée Congrégation de la Propagande, du moment qu'elle le jugera nécessaire.

III

Pour le moment, qu'il nous suffise de dire que Mgr Pâquet paraît vouloir profiter du règlement des difficultés présentes pour susciter (ce qui est propre à embarrasser le Saint-Siège) une question apparente de justice commutative: au moins voudrait-il utiliser les circonstances pour procurer à sa maison une forte somme d'argent. « On a diminué, semble-t-il, nos revenus: que le Saint-Siège nous en procure d'autres par lui-même directement, ou indirectement par les évêques de l'ancienne « province de Québec ».

Or le Saint-Siège, bien loin d'amoindrir les revenus du Séminaire de Québec, lui en a créé de considérables. Il lui a attribué sur la distribution des biens des Jésuites cent mille piastres (cinq cent mille francs). L'indult de 1885 qui lui alloue cinq centins sur les honoraires de messes envoyés à l'étranger, lui a rapporté certainement soixante-dix mille piastres, quelques-uns disent soixante-quinze mille. L'indult de 1889, comme le précédent pour cinq ans, lui rapportera au moins une somme égale: en sorte que le Séminaire de Québec a reçu du Saint-Siège un don qui s'élève à deux cent cinquante mille piastres, environ, c'est-à-dire un million deux cent cinquante mille francs. Nous en sommes très heureux, mais il nous semble que cette générosité du Saint-Siège devrait nous mettre à l'abri d'exigences nouvelles.

Dans cette espérance...

Proulx, VII: 130

APPENDICE VIII

LETTRE DES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE MONTRÉAL À SA SAINTETÉ LÉON XIII

Juin, 1892.

Très Saint-Père,

Nous nous sommes souvent, depuis quelques années, tournés vers Votre Sainteté pour implorer de sa sagesse et de son autorité paternelle un remède au sérieux malaise qui troublait notre province relativement à l'organisation de l'enseignement universitaire. Aujourd'hui c'est le sentiment d'une filiale reconnaissance qui nous ramène à vos pieds. Nous sommes entrés dans la voie que nous traçait votre Constitution « Jam dudum », et dès lors, l'apaisement des esprits a commencé à se produire. Il a fait des progrès à mesure que, nous appuyant sur les principes posés par votre parole, nous en avons fait sortir, toujours soutenus et dirigés par vous, la solution des difficultés particulières qu'il restait à écarter. Enfin, un acte récent du parlement de Québec vient de compléter l'installation régulière de l'Université Laval dans le second siège que vous lui avez créé pour cette province de Montréal. Cette mesure législative qui donne l'incorporation civile à notre syndicat financier est l'heureuse occasion que nous attendions pour vous offrir le tribut de notre profonde et unanime reconnaissance.

Plaise à Dieu, Très Saint-Père, qu'elle puisse vous faire goûter, au milieu des graves et innombrables sollicitudes dont Vous portez le fardeau, une consolation égale aux soucis que Vous a causé le mal dont nous souffrions et à la charité que Vous avez mise à le soigner et à le guérir.

Et cette reconnaissance, ne restera pas seulement la nôtre. Nous travaillerons à la développer, à la faire grandir dans le cœur de notre clergé et de notre peuple qui la partage déjà. Nous ne négligerons rien pour faire comprendre le mieux à ce peuple si catholique, quel principe d'union, de force et de joie intime il trouvera toujours dans une obéissance pleine d'amour au Saint-Siège; et nous nous exercerons à lui faire goûter, par la douceur de ses fruits cette exhortation si touchante au prince des Apôtres dont Vous êtes à nos yeux, Très Saint-Père, la vivante image: « animas vestras castificantes in obedientis caritatis in fraternitatis amore... invicem diligite attentius. »

Mais ce qui nous attendrit surtout profondément, c'est de penser au milieu de quels travaux immenses, accablants, Vous avez préparé ce remède efficace aux souffrances de notre humble et lointaine province. C'est l'Eglise, c'est le monde entier que vous avez reçu pour domaine; et du fond de votre captivité, Vous le parcourez sans cesse d'un regard éclairé par la sagesse et la miséricorde divines, aspirant, comme le Sauveur, à répandre

sur tous les hommes et sur tous les peuples une vertu bienfaisante, annonçant la paix à ceux qui sont encore loin de la véritable Eglise, et donnant une paix plus parfaite à ceux qui en sont déjà les enfants.

Trois ans ne se sont pas écoulés depuis la clôture mémorable de Votre jubilé sacerdotal, et, dans ce court espace de temps, pour ne pas remonter plus haut, à combien d'œuvres supérieures aux forces humaines, ne Vous avons-nous pas vu mettre la main ? A toutes les nations de l'Europe, Vous montrez l'affreux esclavage qui écrase encore la race africaine comme un opprobre pour la civilisation, et Vous leur demandez de Vous aider à relever sur tout cet immense continent la dignité de l'humanité rachetée par le sang de Jésus-Christ. Plus nombreuses encore que les peuplades de l'Afrique sont, en Europe et en Amérique, les masses ouvrières que les transformations modernes de l'industrie et la concurrence sans fin qui en résulte, exposent souvent aux situations les plus dures pour elles-mêmes, les plus critiques pour la société toute entière. Depuis longtemps, ému de compassion par tant de souffrances et de dangers, Vous Vous appliquez à répandre sur cette question sociale, la plus grave de notre temps, les plus vives, les plus pures lumières dont elle puisse être éclairée : Vous montrez avec évidence que pour la résoudre il est indispensable que la charité vienne en aide à la justice, et que cette justice même a de telles exigences que l'esprit chrétien seul en peut assurer l'observation.

Ces grands actes, qui s'adressent pour ainsi dire au monde entier, n'ôtent rien à la vigilance que Vous exercez dans chaque nation sur les besoins de vos enfants, les épreuves qui les affligent ou les dissentiments qui s'élèvent entre eux.

Dans le vaste empire d'Allemagne, Vous étendez et affermissiez les bases de la paix religieuse, si heureusement rétablie par Vos longs et patients efforts. Vous Vous tournez vers la fille aînée de l'Eglise, notre mère-patrie que nous aimons toujours, et nos cœurs se remplissent pour elle d'une espérance indicible en Vous voyant lui montrer si nettement la voie qui la conduira au salut.

Nos frères des Etats-Unis s'émeuvent et se partagent en présence des difficultés d'une question d'éducation vitale pour leurs diocèses : Vous faites, parmi leurs préoccupations diverses, la juste part de chacun, et Vous leur indiquez à tous où ils ont à chercher d'un commun accord la solution de ce grand problème.

Cette énergie, cette prudence, ce zèle qu'aucune amertume ne décourage pas, qu'aucune tribulation n'enchaîne, ne sont pas seulement pour nous, Très Saint-Père, un grand sujet d'admiration et d'action de grâces, ils sont encore un grand exemple dont nous désirons profiter dans le champ plus restreint de notre travail pastoral.

Vous apprenez à tous les Evêques de l'Eglise, comment ils doivent en ces temps difficiles, maintenir les principes nécessaires avec une fermeté invincible, étudier toutes les questions dans les lumières de la foi et de la philosophie chrétienne, discerner en chacune les fins essentielles à poursuivre, et tenir compte, pour y tendre, des ouvertures comme des obstacles qui naissent des dispositions des hommes ou de la variété des circonstances. La tâche nous est rendue moins ardue qu'à bien d'autres par l'esprit de foi de nos peuples et l'esprit d'équité de notre gouvernement.

Bénissez-nous, Très Saint-Père, pour que nous n'en fassions qu'avec plus de fruit l'œuvre de notre charge dans cette belle province que Vous venez d'enrichir d'un nouveau diocèse et pour que nous conduisions en particulier à bon terme cette entreprise universitaire dont les espérances nouvelles et la prospérité naissante Vous sont dues plus qu'à personne.

Nous sommes avec la plus profonde vénération, Très Saint-Père, de Votre Sainteté, les humbles et très obéissants fils.

Proulx, V: 157.